



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 4723

Texte de la question

M Philippe Vasseur attire l'attention de M le ministre de la défense sur l'inquiétude des gendarmes face à l'évolution de leurs crédits. Si le budget de la défense pour 1989 est en augmentation de plus de 4,23 p 100 et constitue le deuxième budget derrière celui de l'éducation nationale, la gendarmerie fait encore figure de parent pauvre. La maîtrise de l'évolution des salaires et des charges de fonctionnement courant, s'ajoutant à la baisse des prix des carburants, a permis de modérer de poids des dépenses ordinaires. Outre la revalorisation des salaires et des indemnités, les crédits prévus permettront un renforcement de l'encadrement de la gendarmerie (50 officiers et 250 sous-officiers), mais il lui demande si les crédits de téléphone ou d'essence seront eux aussi renforcés substantiellement. Il est en effet impensable de voir les conditions dans lesquelles certaines brigades doivent travailler.

Texte de la réponse

Reponse. - Le projet de budget de la gendarmerie nationale pour 1989 reflète les orientations générales du projet de loi de finances tout en restant conforme aux objectifs de la loi de programmation militaire. L'évolution des crédits du titre V en augmentation de 9,6 p 100 permettra de continuer la modernisation des équipements spécialement dans le domaine des télécommunications avec le futur réseau Rubis, les nouveaux réseaux VHF pour la gendarmerie mobile et les unités de recherches, le réseau de crise Diamant et l'acquisition de 1 100 terminaux embarqués supplémentaires du système Saphir. La mobilité sera améliorée par l'achat de 115 véhicules tactiques Peugeot P 4 et de 220 camionnettes TRM 2000. La dieselisation et le rajeunissement du parc de la gendarmerie départementale seront poursuivis avec l'acquisition de plus de 2 200 véhicules de brigade et de police de la route. En outre, la gendarmerie pourra poursuivre la rénovation de son parc immobilier avec le lancement de plus de 1 000 équivalents/unités-logements en 1989. En ce qui concerne l'ensemble des crédits de fonctionnement des dispositions ont été prises par la direction générale de la gendarmerie nationale afin de garantir, en 1989, le niveau des activités et des soutiens. Il reviendra ensuite à chaque commandant de légion, dans la gestion de son budget de fonctionnement, de fixer les priorités en fonction des besoins opérationnels et de soutien de ses unités, en tenant compte de leurs spécificités géographiques et missionnelles, notamment pour ce qui concerne les carburants et le téléphone. Par ailleurs, non seulement la gendarmerie n'a pas été touchée par les mesures de réduction des effectifs des armées, mais encore, comme le souligne justement l'honorable parlementaire, son encadrement sera renforcé.

Données clés

Auteur : [M. Vasseur Philippe](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4723

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3065